

Session Plénière du 6 mars 2025

Vœu présenté par le groupe Rassemblement National & Alliés

Pour une mobilité accessible à tous : Non aux ZFE imposées !

Depuis le 1^{er} janvier 2025, les Zones à Faibles Émissions mobilité (ZFE) sont devenues obligatoires dans toutes les agglomérations de plus de 150 000 habitants.

Concrètement, cela signifie que des milliers d'habitants de notre région se voient privés de leur liberté de circuler en raison des caractéristiques de leur véhicule. Aujourd'hui, près de 40 % du parc automobile est concerné, et demain, ces restrictions s'étendront encore davantage, excluant toujours plus d'usagers de la route.

Cette nouvelle réglementation s'applique sans distinction, y compris à des véhicules ayant pourtant passé avec succès le contrôle technique. Elle affecte également ceux qui ne résident pas dans ces zones, mais qui doivent s'y rendre pour des raisons professionnelles.

Ainsi, directement ou indirectement, c'est une immense majorité de nos concitoyens qui se retrouve impactée par cette mesure. Les habitants des territoires ruraux sont particulièrement pénalisés, car ils doivent faire face à des restrictions drastiques pour accéder aux grandes agglomérations, où sont pourtant concentrés de nombreux services publics, de nombreux établissements de soins, entreprises et infrastructures de loisirs indispensables à la vie quotidienne. Les ZFE deviennent ainsi de véritables **Zones à Fortes Exclusions**.

Nous avons pourtant déjà alerté cette assemblée en avril 2023 en déposant un vœu demandant l'abandon de ces mesures injustes et inefficaces. Ce vœu avait été rejeté. Pourtant, force est de constater que cette politique constitue une atteinte grave à la liberté de circulation et une discrimination flagrante envers les classes populaires et moyennes.

Ces interdictions frappent avant tout ceux qui n'ont pas les moyens d'acheter un véhicule plus récent ou électrique.

Nous refusons une écologie punitive qui fracture la société et oppose les Français entre ceux qui ont les moyens de se plier aux nouvelles normes et ceux qui en sont exclus. Nous dénonçons une mesure qui restreint les libertés, aggrave les inégalités et dont l'efficacité reste encore à démontrer.

C'est pourquoi le Conseil régional Centre-Val de Loire, réuni en séance plénière le jeudi 6 mars 2025 :

- Demande à l'Etat de suspendre l'application de la loi du 24 décembre 2019 instituant les ZFE.
- Demande au gouvernement d'inscrire le réexamen de la loi devant l'Assemblée nationale dans les meilleurs délais.